

Nul besoin d'être fortuné pour penser à faire un don planifié en faveur de la Fondation de Lauberivière.

Un don planifié peut se concrétiser du vivant ou au décès du donateur.

En plus des legs, des dons de polices d'assurance vie ou de titres boursiers, différentes autres options s'offrent à vous :

- Argent (liquidité);
- Biens mobiliers (maison, chalet, commerce, etc.);
- Œuvres d'art, objets de collection ou autres dons en nature;
- REER, FERR, rente ou fiducie de bienfaisance.
- Rente dos à dos
- Etc.

Que ce soit du vivant ou au décès et selon votre situation financière personnelle et familiale, des avantages fiscaux fort intéressants peuvent être rattachés à chacune des options offertes.



Merci

de faire un don planifié pour venir en aide aux personnes les plus démunies



LAUBERIVIERE
FONDATION

Pour nous joindre

401 rue Saint-Paul
Québec, QC G1K 3X3

Téléphone : 418 692-4248
Télécopieur : 418 692-5778

fondation@lauberiviere.org
www.lauberiviere.org



LAUBERIVIERE
FONDATION

DONS PLANIFIÉS




RALLUMEZ DES VIES

DIFFÉRENTS TYPES DE DON PLANIFIÉ

Le don par testament

Le don par testament (legs) est ce à quoi l'on pense en premier quand il s'agit de don planifié.

Différentes formes de legs s'offrent à vous, par exemple :

 Le legs particulier : « Je lègue à titre particulier à la Fondation de Lauberivière la somme de \$\$\$... »;

 Le legs à titre universel : « Je lègue à la Fondation de Lauberivière 50 % du résidu de ma succession... »;

 Le legs universel : « Je lègue l'universalité de tous mes biens à la Fondation de Lauberivière. »

Il est important de savoir qu'il existe des moyens, qui pourraient permettre à votre succession de récupérer en tout ou en partie, l'équivalent du capital qui aura été versé en don. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.


En inscrivant dans votre testament un legs en faveur de Lauberivière, vous... rallumerez des vies.


Police d'assurance vie

Le don d'une police d'assurance vie est un moyen simple et peu coûteux de faire un don important à la Fondation de Lauberivière.

Plusieurs possibilités sont à votre disposition et les avantages fiscaux diffèrent selon chaque situation :

 Don d'une nouvelle police d'assurance pour laquelle vous rendez la Fondation de Lauberivière propriétaire et bénéficiaire;

 Don d'une police d'assurance vie déjà émise qui ne répond peut-être plus à vos besoins qu'elle soit finie de payer ou non;


 Inscrire la Fondation de Lauberivière en tant que bénéficiaire de votre police d'assurance vie.


Savez-vous qu'en matière de don planifié, l'assurance vie peut être utilisée en guise de remplacement du patrimoine? Votre conseiller financier pourra vous aider à déterminer quelle sera l'option la plus intéressante pour vous.


Actions, titres et autres immobilisations

Voici une autre façon avantageuse au plan fiscal de faire un don.

Transmettre directement vos titres en guise de don à la Fondation de Lauberivière pourrait :

 Vous dispenser, dans certains cas, de payer l'impôt sur le gain en capital;

 Vous permettre de recevoir Vous permettre de recevoir un reçu officiel de don pour le montant de la juste valeur marchande de vos titres en date du jour où la Fondation les recevra.

 Le don de certains titres et immobilisations pourrait vous donner droit à un taux d'inclusion de zéro sur le gain en capital réalisé. D'ailleurs, plus le gain en capital est important, plus le transfert direct des titres est avantageux.

N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de connaître nos modalités de transfert.



LAUBERIVIERE

FONDATION